



Compte rendu

Négociation charte mobilité

Le 24 juin 2005.

Etait présents pour la CFDT : Christian GAMARRA, Dany PLATEL et Pascal RISTANI.

M.MASSU commence la réunion par un bilan sur le fonctionnement de la charte mobilité signée le 8 juillet 2003.

La direction a fait appel à 2 sociétés : « CSE Mobilité » et « MuterLoger » ; au total ces dernières ont traité 641 dossiers.

- * 393 ont été logés.
- * 44 sont en cours.
- * 158 familles ont annulé leur dossier.

Commentaires de M.MASSU sur les sociétés : CSE Mobilité : OK ; par contre quelques problèmes chez MuterLoger.

C'est pour cette raison qu'il va faire appel à 2 nouveaux prestataires :

- * EMG Relocation qui a une offre globale identique à MuterLoger, mais traite en plus l'international.
- * EUROCIL Mobilité qui a aussi une grande couverture nationale.

M.MASSU désire mettre en concurrence MuterLoger et EMG.

Christian GAMARRA : qui choisi le prestataire ?

M.MASSU : c'est la branche.

Intervention de la CGT :

- * la mobilité est souvent encore forcée.
- * demande un accord pour la mobilité soit choisi par le salarié.
- * demande que la mobilité soit ramenée à la région.
- * demande un mobilité avec une évolution de carrière et/ou rémunération.
- * demande qu'une mutation refusée ne soit pas un frein à la carrière du salarié.

Intervention de la CGC :

Elle constate qu'il y encore des « ratés ».

Les problèmes :

- la mutation des CRJ n'est pas prise en charge.
- la prise en compte des mandats des salariés élus.
- limitation des mutations des salariés de plus de 50 ans.
- les salariés choisissent plus souvent la prime que l'accompagnement du conjoint.

Les revendications :

- aller sur un accord.
- revenir sur la clause de mobilité dans le contrat de travail.
- définir des contrats de travail à mobilité réduite.
- paiement de la carte grise et de la plaque d'immatriculation.

Intervention FO :

- Il y a du mieux mais quelques problèmes subsistent.
- Il faut revoir la clause de mobilité.
- Veut fixer des limites dans l'espace et le temps.
- Veut clarifier la notion de passerelle entre les branches.

Intervention UNSA :

- il faut favoriser les mutations pour les salariés qui le demandent.
- notion de mobilité réduite.
- les délais de prévenance ne sont pas souvent respectés.

Intervention CFDT :

Christian GAMARRA demande à M.MASSU d'éclaircir le but de cette réunion.

M.MASSU répond que c'est un point à date demandé par la CGC.

Christian demande un accord, souligne qu'il y a un temps où la clause de mobilité était utilisée négativement et que ce sont les directeurs de branches qui ont mis un frein à la mobilité.

M.MASSU répond qu'il n'y aura jamais de contrat de travail de l'encadrement, sans clause de mobilité.

Christian demande que l'on étende la charte ou l'accord à la mobilité temporaire, (prêt d'effectifs), et que dans ce cas soit pris en compte le temps de trajet que le salarié fait en plus.

Dany PLATEL demande une priorité à la mutation vers une région de préférence.

Intervention CFTC :

- il existe encore des délais de prévenance non respecté.
- souligne la baisse de pouvoir d'achat que subissent les salariés selon leur région de destination.

M.MASSU liste les points de convergence de la réunion :

- Possibilité de passer d'une charte à un accord.
- Evolution de la clause de mobilité.
- Notion de mobilité réduite.
- Revoir l'accompagnement de conjoint.
- Faire référence à l'accord dans les contrats de travail.
- Notion de mutation des élus.
- Prise ne compte plus systématique des période où la salarié ne peut pas être muté.
- Insister sur al notion de délais de prévenance.
- Favoriser les mutations des salariés qui le souhaitent.
- Améliorer les mutations à l'international.
- Améliorer les accompagnements de la 1° affectation.
- Favoriser les mutations en début de carrière.
- Préparation préalable à la mutation. (Entretien, explications...)
- Tenir compte des changements de situation des salariés en cours d'année.

Fin de la réunion.

Prochain rendez-vous en Octobre 2005.